

Bulletin de soutien

Oui, je fais un don pour aider à la RESTAURATION DE L'ORGUE JEAN-ANDRE SILBERMANN DE L'EGLISE SAINT-MAURICE DE SOULTZ*

Mon don est de : Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre:

de l'impôt sur le revenu **OU** de l'impôt sur la Fortune **OU** de l'impôts sur les Société

Pour les particuliers, votre don est déductible:

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple: un don de 100€ = 66* d'économie d'impôt**
- **OU** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€. **Exemple: Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Exemple: Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou Société:

Adresse:

Tél.:

Mail:

Ce coupon est à renvoyer à:

Fondation du Patrimoine
Délégation Alsace
9 place Kléber
67000 STRASBOURG

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

*Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.